

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 JUIN 2026

Date de convocation : 08/06/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie
Absents excusés : DRICOURT Benoît, THOMAS Serge, FRASQUET Anne-Sophie
Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à MARTIN Gérard, THOMAS Serge donne procuration à ELOIRE Mélanie

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°36 : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile donnant une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels ;

Vu Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant dans son article 1 que le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le PCS complète les plans ORSEC de protection générale des populations ;

Considérant que le PCS doit être révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques sans excéder un délai de cinq ans ;

Considérant que la dernière mise à jour du PCS de la commune de Morlincourt date du 09 novembre 2023.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal et la nécessité de mettre à jour l'organigramme du PCS.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à unanimité décide de mettre à jour son PCS et d'autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 juin 2026.

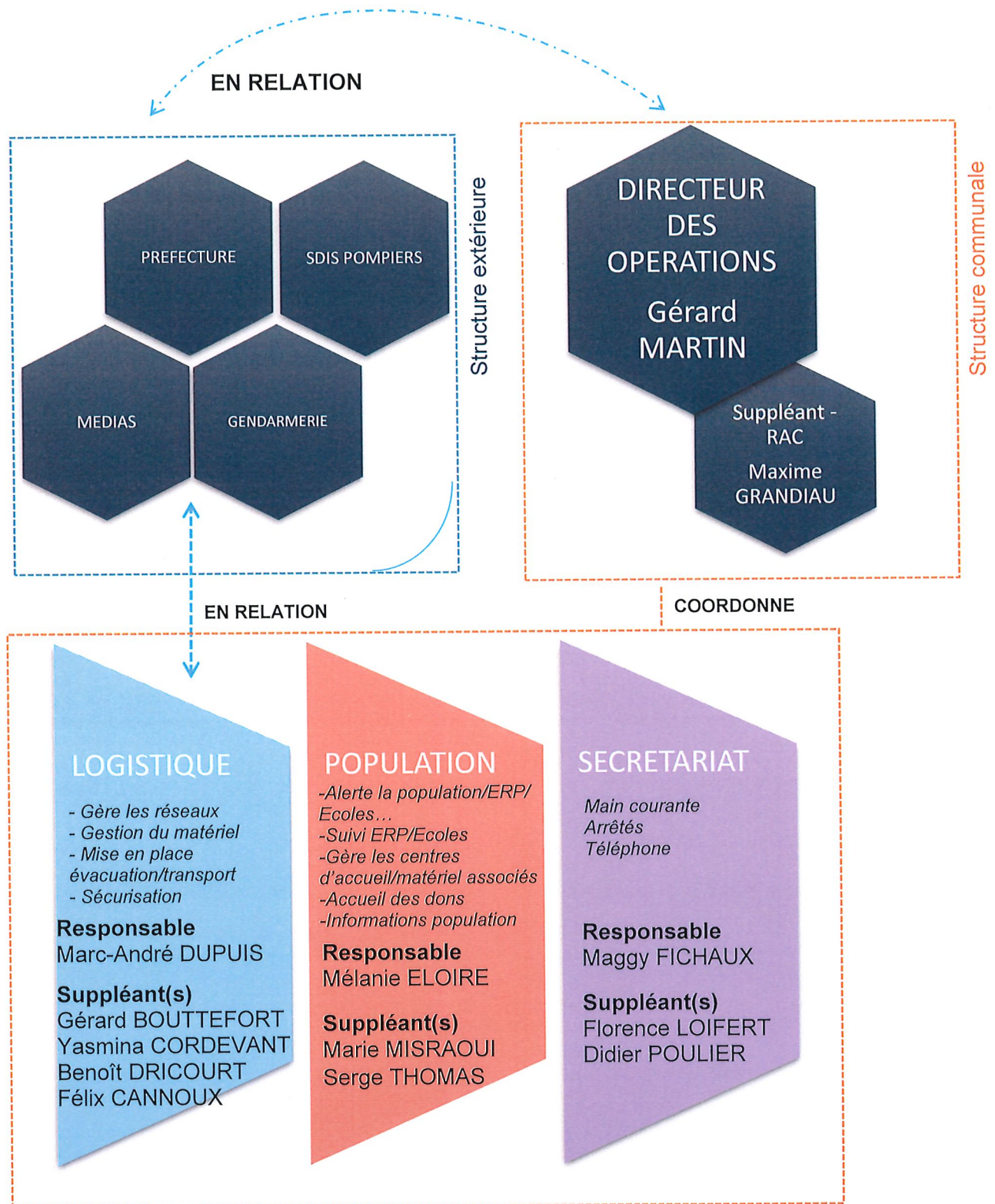
Le Maire


Gérard MARTIN

La secrétaire de séance


CORDEVANT Yasmina

ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL



ACTIONS/RENSEIGNEMENTS

- Remontée d'informations
- Informations à la population
- Coordinations

Responsable
Anne-Sophie TABARD

Suppléant(s)
Anne-Sophie FRASQUET

Les échanges entre les cellules sont constants.

Le DOS doit régulièrement faire un point pour connaître l'avancement et le travail de chaque cellule.